

Les principales décisions prises par le comité syndical

1^{er} semestre 2021

**Chères collègues,
Chers collègues,**

Depuis sa création en juin 2008, le Flash-Infos du SATESE 37 fait l'objet d'une remise systématique à l'ensemble des membres de l'Assemblée, à l'occasion de chaque Comité Syndical.

Élaboré par les services du SATESE 37, ce trimestriel vous permet tout d'abord de bénéficier d'informations régulières sur l'actualité de notre syndicat, ses activités (qu'elles soient techniques ou non) et son équipe.

C'est aussi l'occasion pour vous de disposer, deux fois par an, d'une synthèse des principales décisions prises par le Comité Syndical, vous permettant ainsi de rendre compte régulièrement des travaux du SATESE 37 à l'organe délibérant de votre collectivité, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour autant, trouver des contenus appropriés, les structurer, s'engager sur une périodicité... tout ce travail ne s'improvise pas et génère un investissement certain.

Lors du Comité Syndical du 28 septembre dernier, vous n'avez pas été destinataires du Flash-Infos n°52 et je tenais tout particulièrement à m'en excuser.

J'espère que ce nouveau numéro sera l'occasion pour vous de renouer avec la « tradition » instaurée depuis de si nombreuses années.

Vous en souhaitant une bonne lecture.

Joël Pélicot
Président du SATESE 37

POLITIQUE

► Composition du bureau

Lors du Comité Syndical du 14 juin 2021, l'Assemblée délibérante a décidé d'élargir la composition du Bureau et a procédé à la désignation de 3 « membres » : Régine REZEAU – Déléguée de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (CCLST), Jean LEDDET – Délégué de la commune d'Epeigné-sur-Dême et Alexandre GIBAUT – Délégué de la commune de la Tour-Saint-Gelin.

► Politique et objectifs 2021

L'Assemblée a également, lors de cette réunion, fixé la Politique Qualité pour l'année 2021 et déterminé les objectifs correspondants. Dans la perspective d'une évolution vers une démarche « sociétale » intégrant les enjeux du développement durable, la stratégie annuelle a été établie selon les 3 axes suivants : environnement, social et économie.

ADMINISTRATION GENERALE

► Règlement intérieur du Comité Syndical et du Bureau

Conformément aux dispositions définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres de l'Assemblée ont fixé, dans un règlement intérieur, les conditions de fonctionnement interne de l'organe délibérant nouvellement installé (Comité Syndical et Bureau).

► Partenariat ADAC 37 / SATESE 37

Partenaires depuis 2015, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37) et le SATESE 37 ont décidé de poursuivre leur collaboration en 2021. L'objectif commun des 2 structures reste de répondre

au mieux aux attentes des collectivités en matière d'assainissement, qu'il s'agisse d'aspects juridiques et financiers, comme techniques. La coopération entre les 2 partenaires s'opère une nouvelle fois sans engagement financier.



RESSOURCES HUMAINES

► Plan de formation 2021

À partir de la Politique Qualité 2021 et de ses objectifs, le syndicat a établi son plan de formation annuel contenant une trentaine d'actions individuelles et 4 actions collectives. La cotisation prévisionnelle à verser en 2021 au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été évaluée à 5 800 euros.

► Actualisation du règlement de formation

En 2018, un règlement de formation a été instauré au SATESE 37, afin de clarifier les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la formation au sein du syndicat. Compte tenu de l'évolution des différentes législations et réglementations en la matière, les membres de l'Assemblée ont été invités à adopter l'actualisation n°1 dudit règlement.

FINANCES

► Compte de gestion 2020

Lors du Comité Syndical du 15 mars 2021, l'Assemblée délibérante a approuvé le compte de gestion 2020 présenté par Madame la Comptable Publique.

Compte administratif 2020

L'Assemblée s'est également prononcée sur la conformité du compte administratif 2020 au compte de gestion 2020 et a procédé à l'arrêt des comptes du syndicat. Le budget général (M14) a fait apparaître un excédent de 585 886,11 euros en fonctionnement (dont 388 356,46 euros d'excédent « matières de vidange ») et un excédent de 117 543,01 euros en investissement.

Le budget annexe (M49) a fait apparaître quant à lui un déficit de 192,85 euros en fonctionnement.

Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 a été approuvé lors du Comité Syndical du 15 mars 2021. Le budget général (M14) s'élève à 2 008 802,52 euros en fonctionnement et à 185 930,99 euros en investissement.

Le budget annexe (M49) s'élève quant à lui à 571 875,00 euros en fonctionnement et à 127 500,00 euros en investissement (subventions relatives aux opérations groupées de réhabilitation).

Actualisation des tarifs 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle compétence à caractère optionnel, à savoir le contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux

usées, l'Assemblée délibérante a décidé de fixer le tarif de la « visite » à 180 euros et celui de la « contre-visite » à 74 euros.

COMMUNICATION EXTERNE

Plan de communication externe 2021

Dans la continuité de la Politique Qualité 2021, le syndicat a établi son plan de communication externe pour l'année. Outre les 5 actions liées à des obligations réglementaires (rapport annuel d'activité, rapport sur le prix et la qualité du service, bilan semestriel, comptes-rendus de Comité Syndical et de Bureau), 31 autres actions ont été inscrites dans ce plan.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mise en œuvre du contrôle des raccordements

À l'occasion du Comité Syndical du 15 mars 2021, la nouvelle compétence « contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées » a fait l'objet d'une présentation aux membres de l'Assemblée. Après un bref rappel des besoins exprimés dans ce domaine par certaines collectivités adhérentes du syndicat, cette présentation s'est principalement attachée à exposer le contexte réglementaire de cette mission et à en détailler les modalités de mise en œuvre opérationnelle.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Actualisation du règlement du SPANC

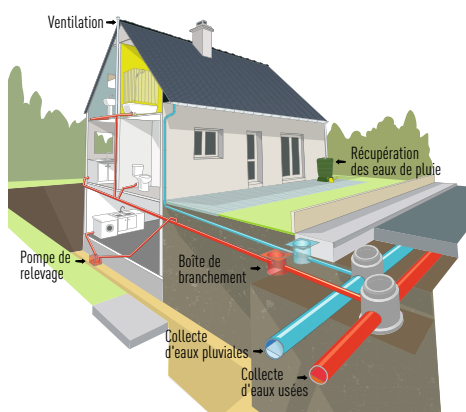
En 2013, l'Assemblée délibérante a, conformément à la réglementation, adopté le règlement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Chargé de régir les relations entre les usagers et le service, mais aussi de définir les prestations assurées par ce dernier, ce document a fait l'objet en 2015 d'une première actualisation, à l'occasion de la mise en œuvre de la mission « contrôle de fonctionnement et de l'entretien ». Certaines modalités définies dans ce document nécessitant d'être mises à jour, les membres de l'Assemblée ont été invités le 15 mars dernier à adopter l'actualisation n°2 dudit règlement.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Plan d'action 2021

Le plan d'action Hygiène et Sécurité, établi pour l'année 2021, a été adopté par les membres de l'Assemblée lors du Comité Syndical du 14 juin 2021. 32 actions de prévention des risques professionnels y sont recensées: 11 d'entre elles portent sur le contrôle périodique des installations, 8 sur le « cœur » de l'activité, 11 sur des démarches d'amélioration et 2 sur le suivi médical. Ces actions ont bien évidemment toutes pour vocation de permettre aux collaboratrices et collaborateurs du syndicat de disposer de conditions de travail satisfaisantes.

Le contrôle d'un branchement domestique au réseau d'eaux usées dans le cadre d'une transaction immobilière : étude de faisabilité



Source : Agence de l'Eau Seine Normandie

ORIGINE DE LA DEMANDE

- Des avantages :
- pour les collectivités
 - pour l'usager
 - pour le SATESE 37

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- La réglementation
Les conséquences jurisprudentielles
Les modalités de mise en œuvre

LA COUVERTURE DE LA DÉLÉGATION

- Les objectifs, les enjeux et les types de contrôles possibles

LA MISSION

- Le contrôle ciblé d'installations privées en service
Le schéma d'une installation
L'organisation et la réalisation
Les moyens
Le coût

Pour en savoir plus...

Toutes les décisions et leurs documents sont consultables sur le site internet du SATESE 37 : www.satese37.fr



CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

- Lundi 14 mars 2022
- Lundi 13 juin 2022
- Lundi 26 septembre 2022
- Lundi 5 décembre 2022

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

www.satese37.fr

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire
ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38 - satese37@satese37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot - Rédaction : Stéphanie Riocreux, Rodolphe Rouault - Conception/montage : EFIL Communication - www.efil.fr - ISSN : 2114-0545



Imprimé par un imprimeur labellisé IMPRIM'VERT®



PEFC /10-32-2667
PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT